

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Observatoire des emplois de la famille publie son 34^{ème} baromètre sur les premiers effets de la crise sanitaires sur l'emploi à domicile

- Afin de mesurer l'impact de la période de confinement intervenue en France au mois de mars 2020, l'institut IPSOS a réalisé pour la FEPEM un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 1 708 particuliers employeurs et de 1 868 salarié(e)s à domicile et assistant(e)s maternel(le)s.
- L'objectif de cette étude inédite était d'évaluer les premières incidences de la crise sanitaire sur l'activité du secteur pendant le confinement, à la sortie de cette période et à la rentrée de septembre.

Paris, le 7 décembre 2020 – L'Observatoire des emplois de la famille consacre son 34^{ème} Baromètre aux résultats du sondage IPSOS réalisé pour la FEPEM du 23 juin au 17 juillet 2020 afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Les résultats de cette étude montrent **la capacité de résilience dont le secteur a fait preuve lors du confinement et sa forte capacité de rebond à sa sortie.**

Ainsi lors du confinement, **92% de particuliers employeurs ont maintenu la rémunération de leur salarié : 30% en déclarant et en payant les heures comme d'habitude – et les prenant entièrement à leur charge, et 62% en ayant recours au dispositif exceptionnel d'indemnisation** mis en place par les pouvoirs publics à la demande de la FEPEM. Parmi les particuliers employeurs ayant eu recours au chômage partiel, **57% ont versé un complément de rémunération à leur salarié.** Au cours de cette période, le secteur de l'emploi à domicile a montré, plus que jamais, son utilité sociale, notamment auprès des publics vulnérables, avec **la poursuite de l'activité de la majorité des assistants de vie et même une augmentation des heures travaillées pour 9 % d'entre eux. Lors du déconfinement, 94% des salariés confirmaient avoir repris leur activité (dont 76% suivant le même volume horaire qu'auparavant).**

« Ces résultats montrent qu'au deuxième trimestre 2020, malgré la baisse du nombre d'heures déclarées et de la masse salariale nette versée, le secteur a plutôt bien résisté. Le dispositif exceptionnel d'indemnisation, s'inspirant du chômage partiel, mis en place entre mars et août 2020 a contribué à maintenir les relations d'emploi entre les salariés et les particuliers employeurs qui n'ont pu poursuivre leur activité du fait du durcissement des restrictions sanitaires » indique Isabelle PUECH, Directrice de l'Observatoire des emplois de la famille.

Retrouvez [ICI](#) l'intégralité du 34^{ème} Baromètre de l'Observatoire, ainsi que les deux « [Capsules de l'Observatoire](#) » sur la chaîne YouTube de la FEPEM qui illustrent les résultats de cette 34^{ème} édition.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX

Tél. : 06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr